



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022 Budget et Programme triennal d'immobilisations

PRÉSENCES

Monsieur	Michel Ricard	Maire	
Madame	Guylaine Perreault	Conseillère	poste n°1
Madame	Catherine Venne	Conseillère	poste n°2
Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller	poste n°3
Madame	Myriam Arbour	Conseillère	poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère	poste n°5
Monsieur	Danny Quesnel	Conseiller	poste n°6

Assiste également à la séance : Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Michel Ricard, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h30.

2. Formalités de convocation

2022.12.25

ATTENDU l'article 153 du *Code municipal*.

Il est proposé par : Catherine Venne
Et résolu :

DE CONFIRMER que les formalités de convocation de la présente séance extraordinaire ont été respectées, soit que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, à tous les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2022.12.26

Il est proposé par : Chantal Robichaud
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Alexis adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022 Budget et Programme triennal d'immobilisations

4. Adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour l'exercice financier 2023

2022.12.27

ATTENDU QUE le Conseil municipal a préparé un budget contenant les dépenses anticipées pour l'année 2023 et des revenus équivalents à ces dépenses.

ATTENDU QUE le Conseil municipal a préparé un programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

Il est proposé par : Sébastien Ricard
Et résolu :

D'ADOPTER le budget pour l'année financière 2023, montrant des revenus et dépenses équilibrées s'élevant à 2 535 053 \$, et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025, lesquels sont annexés au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

Une personne présente pose des questions et le maire y répond.

6. Levée de la séance

2022.12.28

Il est proposé par : Chantal Robichaud
Et résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 19h45.

Michel Ricard,
Maire

Chantal Duval,
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Michel Ricard, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Ricard,
Maire